



Mairie de La Roque Alric

Ouverture le lundi de 9h à 12h puis de 14h à 16h et mercredi de 9h à 12h

☎ 04 90 62 96 71
mairie@laroquealric.fr

Arrêté n° 2022-9 Police de Circulation

Le maire de la commune de **LA ROQUE ALRIC**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L 113 2,

Vu l'arrêté préfectoral fixant les règles de conservation et de surveillance des voies communales,

Vu la demande d'arrêté de police de circulation de la société Environnement Bois Énergie en date du 2 mai 2022,

ARRETE

Article 1 : La société Environnement Bois Énergie, domiciliée Plaine de l'Habitarelle, 30110 Les Salles-du-Gardon, est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : évacuation des bois brûlés suite à l'incendie du 17 août 2021.

L'autorisation est valable jusqu'au 31 mai 2022.

Article 2 : La société Environnement Bois Énergie devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants. Elle devra en particulier installer la signalisation réglementaire de ses chantiers.

La société Environnement Bois Énergie sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité précitées.

Article 3 : Dès la fin du chantier, la société Environnement Bois Énergie évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

La présente autorisation est donnée à titre précaire et révoquant, et sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à La Roque Alric,

Le 09/05/2022

Le Maire,

José LINHARES

